

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 10 février 2017

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/02/2017

*L'an deux mille dix-sept et le dix février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Présents : 26

Dont Présents non  
votants : 1

Représentés : 4

Votants: 29

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Claudine BOUSQUET, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Bernard ROUANET

**Représentés :** Roland BASCOUL par Marie-Aline EDO, Bernard BOSC par Jean-Noël BADENAS, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Vincent GAUDY par Catherine REBOUL

**Présents non votants :** Luc GUIRAUD

**Excusés :** Julie GARCIN-SAUUDO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

**Absents :**

**Objet: " Montagnes du Caroux " : animation**

Dans le cadre de l'appel à projet FEDER « pôles de pleine nature en Massif Central », le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a été retenu pôle structuré.

Un pôle de pleine nature est un territoire organisé souhaitant développer et organiser une offre touristique et de loisirs complète et relativement concentrée. Deux communautés de communes sont concernées : Minervois - Saint-Ponais – Orb-Jaur et Grand Orb.

Afin d'élaborer sa stratégie, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a travaillé de concert avec les communautés de communes ainsi qu'avec les principaux partenaires. Ce projet de développement est un projet multi-partenarial dans lequel chacun est un véritable acteur. La stratégie, le plan d'actions et les partenariats du pôle « Montagnes du Caroux » ont été présentés lors du comité syndical du 22 juillet 2016.

Le pôle de pleine nature est un plan d'actions collectif sur 5 ans (2017-2021), d'un montant global de 1 178 000 €. Être retenu à l'appel à projet, permet de mobiliser 426 400 € de FEDER, qui viennent en complément de 67 200 € de crédits FEADER qui pourront être mobilisés dans le cadre du programme LEADER porté par le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

La mise en œuvre de cette stratégie et de son plan d'actions passe par une animation continue du territoire, de ses acteurs et la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs touristiques du territoire. Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé fortement dans ce projet et continuera à le faire en assurant l'animation générale en mettant un agent à 60 % (ETP) sur cette action.

Le coût total prévisionnel de ce dossier pour la période de 2017-2019 est de 141 173 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

|  |          |
|--|----------|
| FEDER-Massif central   | 56 469 € |
| Etat   | 28 852 € |
| Conseil départemental de l'Hérault                                 | 13 500 € |
| le solde étant apporté en autofinancement par le Pays à hauteur de | 42 352 € |



En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :  
valider le budget et le plan de financement prévisionnel  
l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical valide le budget et le plan de financement prévisionnel,  
et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 10 février 2017.

Le Président,  
Jean ARCAS

